

# CAMIEG

## ENVOI PAR MAIL DE VOS FEUILLES DE SOINS PAPIER CONCERNANT LES TÉLÉCONSULTATIONS

En cette période de pandémie, les professionnels de santé peuvent effectuer des téléconsultations.

Ils vous informent du moyen de paiement retenu (virement, carte bleue...) et vous adressent une feuille de soins papier par mail.

Celle-ci, vous pouvez désormais l'envoyer par mail à l'adresse : [teleconsultationAS-camieg@assurance-maladie.fr](mailto:teleconsultationAS-camieg@assurance-maladie.fr).



Cette adresse mail n'est effective que pour les feuilles de soins papier émanant d'une téléconsultation, si envoi de feuilles de soins papier autres, celles-ci ne seront pas traitées.

Votre mail devra comporter :

- La feuille de soins remplie et signée (scannée ou photo en pièce jointe)
- Dans votre corps de mail, notifiez le numéro de Sécurité sociale, le nom et prénom du bénéficiaire concerné, un numéro de téléphone de contact



Conservez les originaux, un contrôle peut être effectué dans l'avenir.

**Rappel : dans le cadre de consultation, téléconsultation concernant suspicion ou suivi Covid-19, votre médecin est dans l'obligation de vous faire bénéficier du Tiers-Payant intégral (vous n'avancez pas les frais).**

Le personnel de la CAMIEG continue sa mission de service public durant la crise sanitaire que nous traversons. L'accueil téléphonique est assuré au **0811.709.300**, vous pouvez les contacter également par mail via  **votre compte Ameli** pour toute demande urgente.